

La différenciation pédagogique

Il existe trois formes de différenciation pédagogique.
Elles ne constituent pas une suite d'étapes à franchir : elles visent des besoins différents.

Dans le PFEQ, la différenciation pédagogique est désignée comme le principal levier permettant d'amener tous les élèves à la réussite. Elle consiste à **ajuster les interventions aux capacités, aux besoins et aux champs d'intérêt diversifiés d'élèves** d'âges, d'origines, d'aptitudes et de savoir-faire hétérogènes, leur permettant ainsi de progresser de façon optimale dans le développement des compétences visées par le programme.



La mesure d'adaptation

Ce qui distingue la mesure d'adaptation de la flexibilité pédagogique, ce ne sont pas les moyens, mais **le caractère essentiel** de la mesure d'adaptation pour que l'élève puisse développer ses compétences et en faire la démonstration.

La mesure d'adaptation **ne modifie pas les attentes** envers l'élève, mais son **absence limite le développement** de ses compétences ou la démonstration de ses apprentissages. L'élève poursuit ses apprentissages selon les exigences du PFEQ.

La décision de mettre en place une mesure d'adaptation s'appuie sur une analyse de la situation de l'élève **dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.**

La flexibilité pédagogique

La flexibilité pédagogique mise en lumière dans le PFEQ, tant au primaire qu'au secondaire, est la première forme de différenciation pédagogique et concerne tous les élèves. Elle tient compte des caractéristiques des élèves et du groupe et vise à offrir des choix qui favorisent les apprentissages de l'**ensemble des élèves**.

Quatre objets peuvent être différenciés : les contenus, les processus, les structures et les productions.

La différenciation pédagogique offre une grande variété de moyens.

Elle vise à rendre optimal le développement des compétences dans chacun des programmes du PFEQ.

La modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ

La modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ n'est pas de même nature que les deux formes de différenciation pédagogique précédentes. Elle implique que des attentes personnalisées pour l'élève déterminent l'enseignement et l'évaluation pour **la ou les matières visées**. Il s'agit d'une modalité exceptionnelle. Elle vise à favoriser le développement des compétences indiquées au PFEQ pour l'élève qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences de ce programme dans une ou plusieurs matières.

Elle peut être envisagée **pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (dans le cadre de la démarche du plan d'intervention)** et **pour les élèves dont les compétences langagières en français** ne leur permettent pas, temporairement, de réaliser l'ensemble des apprentissages dans cette langue ou d'en faire pleinement la démonstration (dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire).